

temps présent

Tempête budgétaire p. 2 - 3

Derrière les « Rythmes scolaires » p. 3 - 4

Des moyens au compte-gouttes p. 5

Les CIO à la tronçonneuse p. 6 - 7



personnels

Une retraite qui n'a pas la cote p. 8

Fonction publique ou Fonction précaire? p. 9

Carrières p. 10

TZR: fusion nucléaire! p. 11

vie du Snes

Stages p. 12

Recomposition syndicale? p. 12

édito

Selon que vous soyez puissant ou misérable...

Depuis bien longtemps, les personnels du second degré ont compris que la beauté de leur mission ne réside pas dans sa rémunération: depuis le début des années 80, la hausse salariale est largement inférieure à l'inflation, quand cette hausse n'est pas purement et simplement «gelée» (c'est de saison) comme c'est le cas à partir de cette année et jusqu'en 2013, sauf «heureuse conjoncture» (Woerth). Résultat: **- 38 % de pouvoir d'achat depuis 1981.** Cerises sur la bûche: en raison de l'alignement du taux de cotisation du public sur le privé acté par la loi scélérate sur les retraites, les prélèvements vont augmenter progressivement dès janvier (- 6 euros par mois pour commencer; l'équivalent, d'ici 10 ans, d'une journée de salaire par mois). Et les projets de redéploiement, de l'indemnité de résidence (22 euros en moyenne) ou encore du supplément familial pourraient encore aggraver les choses.

Dans ce contexte, **l'annonce du montant de la prime accordée aux recteurs** pour rendre attractive la fonction (sic!), sa modulation de 15 à 22 000 euros en fonction de leur zèle à appliquer les directives ministérielles sont une véritable insulte pour ceux qui se démènent quotidiennement pour exercer de plus en plus difficilement leurs métiers. Nos dirigeants considèrent que l'équivalent d'un an de salaire d'un certifié au 6^{ème} échelon (recruté à bac + 5) constitue une simple prime «au mérite» pour un haut fonctionnaire! Et à combien de centaines d'euros de prime vont correspondre pour notre recteur le mérite de:

- supprimer 470 postes dans le 2nd degré, 336 pour le 1^{er} et 59 chez les administratifs pour la rentrée 2011, alors que les effectifs d'élèves sont en hausse?
- Redécouper et fusionner les zones de remplacement afin de balader des TZR de Dunkerque à Fourmies sans frais de déplacement quand ils seront nommés à l'année?
- Pressurer les personnels pour qu'ils acceptent d'être tuteur d'un stagiaire à temps plein? Et celui d'affirmer sans rire à ceux-ci que tout va bien pour eux?
- Fermer les CIO, des établissements et jeter les élèves dans les bras d'un privé qui n'en finit plus de débiter les cadeaux que lui fait le gouvernement?

Faut-il s'étonner dès lors que **les étudiants fuient les concours de recrutement?** La mise à la retraite des baby-boomers va créer des besoins en diplômés y compris dans le secteur privé autrement plus attractif que la Fonction publique. Quelles sont les intentions du gouvernement? Prendra-t-il les mesures nécessaires pour revaloriser le secteur public d'Education nationale (salaires, mais aussi conditions de travail) ou continuera t-il délibérément à le sacrifier jusqu'à sa privatisation totale?

Après la grève du 6 septembre, **les personnels doivent se mobiliser pour remettre les questions éducatives et de Fonction publique au premier plan.** C'est le sens des propositions du SNES-FSU aux autres organisations syndicales: faire des manifestations du 22 janvier une première étape d'un mouvement plus large et plus puissant, pour que l'année 2011 voit la concrétisation de tous nos vœux, pour que l'Education nationale soit enfin considérée comme une richesse et un investissement pour l'avenir.

Karine Boulonne

**Samedi 22 janvier
manifestation régionale intersyndicale
14h30 Porte de Paris, Lille**

Alerte orange pour l'académie

Forte chute de profs en perspective !

PAR KARINE BOULONNE

La fuite en avant du gouvernement pour faire payer la facture de la crise aux salariés s'illustre par des coupes claires dans le budget de l'Etat et la mise à sac des mécanismes de protection sociale et des services publics.

Le gouvernement invoque les déficits pour justifier ses choix alors que toute sa politique a contribué à les créer en multipliant les cadeaux fiscaux au profit des plus favorisés. En effet la simple annulation des réformes fiscales qui ont organisé une « redistribution à l'envers » en direction des riches (baisses de l'impôt sur le revenu, bouclier fiscal, etc) fournirait un montant de recettes supplémentaires qui permettrait de

mener d'autres politiques éducatives, tout en montrant l'inanité des politiques d'austérité. Mais le gouvernement s'entête dans son idéologie libérale, avec son cortège de coupes budgétaires : 470 suppressions dans le second degré, 336 dans le premier degré et 59 chez les administratifs. Encore une fois, l'académie de Lille est frappée par un volume de suppressions injustifiable. Ni l'évolution – positive – des effectifs d'élèves (990 élèves en plus en collège, une vingtaine en plus en LP, contre 950 en moins en LEGT et 24 en post-bac, soit un solde positif selon les chiffres officiels du rectorat), ni les résultats aux examens, ni la situation économique et sociale de l'académie (59.9% de CSP défavorisées, plus de 12% de chômage, soit la dernière académie de la métropole selon ces critères) ne peuvent servir de prétexte à la machine à démanteler. Le roi est nu.

Ces chiffres de suppressions ont été assésés aux organisations syndicales au cours du comité technique paritaire ministériel du 21 décembre ; les représentants du SNES et de la FSU ont choisi de quitter une instance où il leur a été impossible d'entamer le moindre dialogue social, malgré le sempiternel discours vantant la qualité de ce dernier. C'est à se demander pourquoi nos responsables politiques éprouvent le besoin de se réfugier derrière un semblant de démocratie alors qu'ils sabordent sciemment et consciencieusement année après année les fondements de l'Ecole républicaine, avec la caution de syndicats (SE-UNSA et SGEN-CFDT) qui ne veulent toujours pas comprendre et admettre le lien entre « réformes » qu'ils soutiennent (socle commun, réforme du lycée) et objectifs de réductions budgétaires (non remplacement

Dans l'action !

Le SNES invite l'ensemble des personnels à :

- se réunir dans les établissements, provoquer des heures d'information syndicale, informer les parents et collectivités territoriales des conséquences des suppressions de postes, de sections (BTS, CPGE...), de la voie technologique et même d'établissements et de CIO d'ici 2012 ; interpellier les représentants des politiques et des collectivités territoriales lors des CA ;
- relancer les campagnes contre les heures supplémentaires ;
- demander en lycée des heures banalisées pour dresser le bilan de la mise en place de la réforme en 2nde et provoquer le débat sur l'application pour le cycle terminal en neutralisant ses effets : accompagnement personnalisé rattaché à l'année aux disciplines et fait par un professeur de la classe ; amélioration de l'existant pour la répartition des 10h30 affectées au travail en demi-groupes ; inclusion de tous ces dispositifs dans les services et vote du CA pour fixer des choix qui devront préserver toutes les disciplines ;
- poursuivre l'action impulsée dans les établissements CLAIR (information des personnels, utilisation des CA, signature de la pétition) et contrer toute tentative de généralisation de ce dispositif ;
- prolonger le soutien aux stagiaires soumis à des pressions croissantes suite à la tenue des premiers conseils de classes et des réunions parents-professeurs ; le SNES continuera à dénoncer ce dispositif et amplifier sa campagne de refus collectif d'être tuteur, tout en trouvant d'autres modes d'action pour obtenir des conditions acceptables de stage dès l'an prochain ;
- se mobiliser contre les livrets de compétences : au moment de la « mise en place » du livret de compétences, un grand nombre de collègues prennent conscience de la charge de travail supplémentaire qu'il représente, mais aussi de la nocivité que recouvrent réellement les notions de compétence et de socle commun ;
- exiger l'ouverture sans délai de débats sur les rythmes scolaires au sein de tous les établissements (lire p.6-7) ;
- continuer à organiser dans le cadre de l'intersyndicale la résistance contre le projet de fusion des zones de remplacement de l'académie, notamment en faisant signer massivement la pétition intersyndicale ;
- convaincre de la nécessité de se (re)syndiquer et de s'organiser en sections d'établissement (s1) ;
- faire du samedi 22 janvier un premier rendez-vous pour montrer notre détermination à sauver le système éducatif public et républicain français. **Tous à 14h30, Porte de Paris à Lille pour la manifestation régionale ;**
- mobiliser localement (réunions de bassins, conférence de presse, distribution de tracts, grève locale, etc.) pour construire la grève avant les vacances de février.

« Consultation » nationale sur les « rythmes scolaires »

Fausse démocratie, vrais enjeux

PAR CATHERINE PIECUCH

d'un fonctionnaire sur deux). Ce sont bien nos revendications qu'il faudra faire avancer le 20 octobre 2011, lors des prochaines élections professionnelles!

Des répercussions en cascade

La répartition des suppressions entre collèges, lycées et LP n'est pas encore connue au moment de la rédaction de ce bulletin, mais avec un peu moins de 400 établissements du second degré dans l'académie, on peut estimer que tous seront encore touchés. Sans compter les postes de TZR, déjà notoirement insuffisants, et que le nouveau tour de passe-passe tenté par le rectorat en fusionnant les zones devrait encore faire diminuer (lire p.11).

Quel sort attend les collègues, pourtant déjà asphyxiés par des effectifs par classe en hausse, y compris en ZEP, et peut-être même en CLAIR? La multiplication des compléments de service risque de se poursuivre et, avec elle, la dégradation continue des conditions d'exercice.

Dans les lycées, outre la disparition d'options et la mise en péril d'enseignements obligatoires et de la voie technologique, il nous faudra résister pour la 2^{ème} année consécutive aux attaques de la réforme: dénaturation de nos métiers (polyvalence, fourre-tout de l'accompagnement personnalisé), baisse des horaires disciplinaires, augmentation de la charge de travail. Il faudra repousser également les tentatives de divisions: l'autonomie horaire conférée par la réforme imposée fait non seulement voler en éclat le cadre national des horaires disciplinaires, mais elle introduit aussi une concurrence entre les disciplines qui vont chercher à préserver leurs enseignants, à éviter un complément de service ou une mesure de carte. Nous ne devons pas tomber dans ce piège d'où personne ne sort vainqueur, si ce n'est une administration qui détourne ainsi d'elle la colère légitime des personnels.

Cette colère, il nous faut la faire vivre et lui permettre d'aboutir, en capitalisant l'expérience de la puissante mobilisation contre la réforme des retraites du premier trimestre de l'année scolaire 2010 - 2011. Il ne faut céder ni à la lassitude, ni à la résignation. ●

Six mois après la mise en place du comité national de pilotage et à la veille de la publication de la synthèse des consultations, un premier état des lieux s'impose.

La consultation est confiée à un comité national de pilotage composé de 16 membres et de 9 membres associés, « experts » et représentants du monde économique (transports, tourisme...) et politique (élus divers) mais d'où est exclue la totalité de la communauté éducative.

Elle se présente sous la forme de trois volets parfaitement inégaux:

- L'audition directe par le comité national de 39 organismes ou organisations où les personnels et parents d'élèves sont représentés mais où les représentants de l'industrie et du tourisme ont la part belle.
- Une consultation des internautes: le leurre de la démocratie participative (5000 contributions au 30 décembre...).
- Enfin, des débats censés se dérouler dans chaque académie. Pour l'académie de Lille, l'administration a retenu arbitrairement 25 établissements ou écoles où ont été organisés des « débats » selon des modalités laissées à la décision de la direction. Il a pu s'agir de la réunion du CA, du Conseil Pédagogique ou de réunions plus ou moins élargies aux volontaires... Nulle part, il n'a été question de journée ou de demi-journée banalisée ouverte à tous les personnels, aux représentants des parents et des élèves... Parmi les 25 établissements, la prépondérance du 2nd degré ne laisse d'interroger.

Un « débat » orienté?

D'emblée, donc, une série de filtres mis en place par le rectorat qui hypothèque la valeur représentative des synthèses obtenues. D'autres académies ont laissé plus librement la parole aux personnels.

La grille de questionnements orientant ces

« débats » est éloquent: on part de « est-il nécessaire de modifier les rythmes scolaires? » pour arriver à « quels sont les axes d'amélioration? » en passant par « est-ce que les modèles étrangers sont des pistes intéressantes? ». Ou comment orienter la question de manière à obtenir la réponse attendue: les conseillers de Châtel ont visiblement potassé « Le sondage pour les Nuls ». Malgré tout, nombre d'établissements ont dénoncé ce cadre fermé, les enjeux faussés (on ne parle pas de moyens...) et l'impression étrange d'une tentative de manipulation par le ministère.

La synthèse académique officielle, censée faire le point sur les 25 contributions, n'a rien à envier aux retouches de photos gênantes dans l'URSS de Staline: l'accent y est outrageusement mis sur certains aspects pourtant minoritaires dans les contributions. Un exemple? L'affirmation ô combien surprenante que la durée des vacances d'été est considérée majoritairement comme trop longue ou qu'il faudrait alléger les programmes en visant essentiellement les objectifs du socle commun. Quant à elle, la table ronde « académique » de septembre (composée exclusivement d'IA-IPR, IEN et IG) n'a pas à rougir de sa production, puisque ses conclusions recommandent tour à tour la diminution des vacances d'été, l'annualisation du service des enseignants, leur bivalence en 6^{ème}, la nécessité de travailler par compétences, la diminution du nombre des disciplines ou encore la diminution de la durée de l'« heure » d'enseignement en langues.

Parallèlement, une expérimentation dans une centaine d'établissements au niveau national a été mise en place (dans l'académie, les heureux élus sont les lycées du Quesnoy et H. Darras de Liévin - lire l'encadré p.4). Il s'agit -contre toutes les conclusions des chrono-biologistes et à un moment où les pays qui pratiquaient ce type

d'organisation s'en détournent- d'expé-
rimer la mise en place des cours le matin
et d'« activités » sportives et culturelles
l'après-midi.

Une diversion à double détente

Lancée en juin, la « consultation » était destinée avant tout à créer une fois de plus un leurre, et à occuper le terrain médiatique pour faire oublier la catastrophe quotidienne que représentent les suppressions de postes, la suppression de la formation des enseignants, la liquidation du Service Public de l'Orientation Scolaire ou encore la mise en place de la réforme du lycée en seconde. Comme par hasard, le premier bilan national doit être publié dans les jours qui viennent, c'est-à-dire précisément au moment où parents et personnels vont être concrètement confrontés aux nouvelles suppressions de postes, aux fermetures de classes, d'enseignements et d'établissements et à la mise en place de la réforme du lycée en 1^{ère} et de son tronc commun dévastateur...

Les vrais enjeux sont pourtant bien réels: la démocratisation et la réussite des élèves bien sûr, mais aussi l'avenir du Service Public de l'Education Nationale et les conditions de travail des personnels. Ce n'est pas un hasard non plus, si ce sont des « pistes » comme la diminution des vacances d'été, l'annualisation des services ou la mise en quarantaine des enseignements artistiques et sportifs qui sont mises en avant par la « synthèse académique »... en attendant celles de la « synthèse nationale ». Pour absorber les milliers de suppressions de postes que les libéraux projettent encore, l'une des « solutions » – après avoir bourré les classes – consiste à réduire le nombre d'heures de cours. Quel meilleur camouflage qu'un débat national pour le faire passer? Les semaines et les mois qui viennent vont être décisifs: il va nous falloir prendre ces questions à bras le corps, dans les établissements, dans les CA et marteler nos exigences. Il va nous falloir bien évidemment nous mobiliser massivement dans les actions à venir et ce dès le 22 janvier. ●

L'expérimentation vue du sol: Zoom sur le lycée Henri Darras de Liévin

Notre lycée a déjà de nombreuses sections sportives et la ville de Liévin veut créer un « pôle d'excellence sportive ». Le rectorat y a donc trouvé un terreau favorable pour l'expérimentation « cours le matin, sport l'après-midi ». Nous avons fait remarquer en CA au représentant de la ville qu'il y avait une contradiction à soutenir un tel projet et en même temps à s'opposer à la réforme de seconde puisque le premier n'est possible que grâce à la deuxième (sans la réduction des horaires de seconde, pas d'expérimentation possible!).

Le proviseur a accepté l'idée du projet et l'a soumise à quelques collègues volontaires; au final, le projet a été construit par l'équipe d'EPS, trois professeurs d'anglais, trois de lettres. Le CA a été consulté le 25 juin 2010, sans commission permanente préalable, sans inscription claire à l'ordre du jour et sans documents préparatoires. Les 6 élus SNES sur les 7 FSU ont voté contre le projet qui a pourtant été accepté car il a séduit les parents.

Le projet n'intègre pas d'animateurs extérieurs. Pour les « cours de sport », 10 enseignants d'EPS volontaires sont engagés, y compris du LP. Il faut ajouter un enseignant d'anglais titulaire d'un brevet fédéral d'aïkido. 120 HSE sur l'année sont prévues et aucune heure de la DHG ne sera utilisée: sur une base de 6 HSE/ semaine sur 30 semaines, il y a un problème, sans compter que certains enseignants interviennent en même temps!

Les sports concernés ne sont pas enseignés habituellement: natation avec palmes, discgolf, aïkido... Les élèves ne sont pas a priori des sportifs, mais des volontaires suite à la présentation du projet. Ils sont tenus d'être licenciés à l'AS (UNSS), bien que cela soit facultatif en principe (qui paye cette inscription facultative?). L'expérimentation

concerne aussi des « activités culturelles ». Un budget de 2000€ est prévu pour l'instant, mais 4 appareils photo réflex numériques ont déjà été achetés sur le compte du FSE pour un enseignant d'anglais qui assure une activité photo (le jeudi 14h-16h est réservé aux activités culturelles: théâtre, journalisme, photo, audiovisuel, musique). Les autres après-midi sont consacrés à l'AS, l'EPS, et activités sportives. Les élèves ont cours de 8h à 11h, puis ont en principe droit à un repas diététique de 11h à 12h, reprennent les cours de 12 à 14h puis se lancent dans les activités de 14h à 16h. Ils sont répartis sur deux divisions de seconde: 18 dans la première (mêlés à d'autres élèves), 25 dans la seconde. Cette expérience hasardeuse doit être prolongée sur deux ans, mais sûrement avec d'autres 2^{ndes} et non avec les mêmes élèves en 1^{ère}! Un bilan est prévu avec l'aide de deux étudiants STAPS de Liévin sur le plan sportif, celui du « bien être » et celui de la santé. Une grille d'évaluation des compétences (tiens donc...) va être élaborée pour chaque activité. Pour cela le logiciel « pronote » (Eh oui!) sera très utile. Un groupe témoin de 26 élèves non « expérimentalisés » servira d'élément de comparaison. Le savent-ils?

Nous avons voté contre ce projet car cette expérimentation est une mascarade médiatique qui ne servira pas l'EPS ni les quelques élèves volontaires. Il s'agit d'une déréglementation supplémentaire qui est apparue pour masquer un peu le désastre de la réforme de seconde et qui a son efficacité auprès de certains de nos collègues. Nous craignons une réduction de l'EPS au sport et des disciplines artistiques aux activités culturelles

Hubert Sauvage,
secrétaire de la section SNES
du lycée H. Darras

Pour le Conseil Régional comme pour le rectorat... **Les moyens, ça se « mérite » !**

PAR MARILYN SHIRLEY ET CATHERINE PIECUCH

Les « Contrats d'objectifs et de moyens » ? La baguette magique de la rectrice pour « piloter plus efficacement » le système scolaire. Mais la Région n'est pas en reste : dans un contexte de forte baisse des subventions régionales 2011 aux lycées, certains conseillers régionaux siégeant dans les CA expliquent que les établissements « dynamiques » (qui s'engagent dans des projets avec la Région) n'ont aucun souci à se faire : la contractualisation leur assurera plus de moyens qu'à ceux qui « ronronnent ».

La politique « participative » du Conseil Régional amène ce dernier à expérimenter dans plusieurs lycées de l'académie une attribution du budget sur critères spécifiques. Cette expérimentation doit se généraliser à l'ensemble des 198 lycées de l'académie. Les projets concernés sont le réseau « Savoirs Numériques 59/62 » (incitation à l'enseignement par internet, avec des moyens matériels conséquents pour les vingt établissements volontaires), et le « Budget Participatif Lycéen » (dotation de 100 000 € pour les six établissements impliqués, à utiliser pour des projets d'équipement et de rénovation déterminés lors de deux assemblées par les usagers du lycée eux-mêmes). Les établissements sont aussi encouragés à s'inscrire dans une action de développement durable appelée Agenda 21, qui permet l'attribution de subventions selon les projets déposés.

Trier le papier ou renverser le capitalisme ?

Tout ceci peut paraître, au premier abord, très positif, moderne et innovant. Les projets d'Agenda 21, notamment, semblent partir d'un bon sentiment. Mais ne vaudrait-il pas mieux s'attaquer aux causes réelles de la pollution et de la surconsommation d'énergie ? N'est-il pas de la responsabilité des instances décisionnelles -au niveau de la Région et de l'Etat- de résoudre ces problèmes, plutôt que de renvoyer la responsabilité des progrès aux bonnes volontés locales ?

Le lycée Blaise Pascal de Longuenesse faisait partie d'un groupement d'achat qui, selon la réglementation, doit faire jouer la concurrence pour ses commandes ; il recevait du papier venant d'Indonésie ou d'Australie. Or, ce lycée se trouve dans un bassin économique qui possède plusieurs papeteries et cartonneries. Un projet d'Agenda 21 a permis à l'établissement de sortir du groupement d'achat pour commander le papier dont il a besoin dans une usine locale, ce pour quoi la région lui a octroyé une subvention. Mais tous les Agendas 21 du monde ne peuvent rien contre le sacro-saint principe de la « concurrence libre et non faussée », qui demeure la règle. Au lycée Guy Mollet d'Arras, l'Agenda 21 se résume à la récupération du papier... La question des déchets toxiques étant, elle, bien souvent reportée « à une date ultérieure » faute des investissements conséquents nécessaires.

Dans le cadre du projet « Savoirs Numériques 59/62 » et à propos des Environnements Numériques de Travail (ENT) en général, s'il est prévu de doter à terme les lycées de Tableaux Blancs Interactifs et les élèves d'ordinateurs portables, aucune dotation de matériel personnel n'est annoncée pour les enseignants eux-mêmes, qui devront payer leur propre connexion internet. Dans le cadre de la politique générale de transfert des dépenses de personnel (masse salariale) vers des dépenses d'équipement, se pose également la question de la finalité du tout-numérique : gestion de la pénurie des postes ? Mise sous surveillance des enseignants à tous les niveaux ? Uniformisation des pratiques ? Comment la confidentialité des données traitées pourra-t-elle être préservée ? Quel opérateur assurera la gestion de ces ressources ? Il nous semble que le pouvoir régional ne doit pas se faire le relais de la politique gouvernementale de destruction de l'emploi public : la priorité reste la préservation des postes d'enseignants et de la liberté pédagogique, la diminution des effectifs par classe, l'élargissement de l'offre de formation de proximité, etc.

Des contrats pour répartir la pénurie ?

La contractualisation des moyens, en liant le montant des subventions régionales à l'engage-

ment contractualisé de certains établissements, prend le contrepied des principes du service public. Elle participe de ce « nouveau public » qui prétend « piloter » les administrations avec les mêmes mauvaises manières que les entreprises privées (efficacité, efficience, implication, résultats chiffrés, etc.). A l'instar du rectorat, la Région a parfaitement intériorisé cette idéologie. Ainsi, les établissements sont plus ou moins « méritants », « dynamiques », « mobilisés », et ceux qui ne le sont « pas assez » auront moins... Le risque de dérive clientéliste est net ; il est d'ailleurs perceptible dans l'opacité qui règne d'ores et déjà dans l'attribution des subventions régionales pour les projets apprentis et lycéens. Mais plus largement, on semble perdre de vue que la mission première d'un établissement scolaire, c'est l'enseignement. Dans ce cadre, les moyens ne doivent-ils pas être attribués en fonction de critères objectifs tels que le nombre d'élèves, le type de sections, le milieu socioculturel dominant, la taille et l'état des bâtiments, dans un souci d'égalité et de justice ?

Et si cette idéologie de projet, cette contractualisation des moyens, était un moyen d'aider la région à se dégager, à terme et comme l'Etat avant elle, de certaines de ses responsabilités ? Nombre de « budgets participatifs lycéens » font la part belle aux « besoins du quotidien » (aménagement des toilettes élèves, installation de nouvelles étagères ou de tables de travail dans un CDI...). Le but de la manœuvre est triple : éviter - ou retarder - des investissements plus lourds ; mettre en concurrence les lycées ; transférer à l'échelon local la gestion de la pénurie. Lorsque ce mode de fonctionnement sera généralisé, un lycée qui aura choisi de rénover la salle des professeurs et quelques sanitaires ne pourra pas se plaindre si son bureau des CPE est exigü et si ses fenêtres ne sont pas étanches. Tout comme le ministère ou le rectorat, la Région pourra nous renvoyer à notre « autonomie » et nous devons nous débrouiller avec les moyens matériels comme avec les dotations horaires. Si ces orientations se confirment, nous avons toutes les raisons de nous mobiliser et la section académique ne manquera pas d'interpeller les élus régionaux sur les finalités d'une telle politique.

Dépeçage d'un service public

Education rime-t-il toujours avec orientation ?

PAR DIDIER PORTHAULT

C'est entendu, il faut revoir « l'orientation à la française ». Comment cette priorité gouvernementale se traduit-elle, dans la loi et sur le terrain ? Dénaturation complète de l'orientation scolaire, confusion entretenue à dessein entre l'information et le conseil, substitution de la gestion de flux au suivi individualisé, et ouverture au privé.

L'idée de « formation tout au long de la vie » est un leitmotiv de l'Union européenne ayant pour objet principal d'inscrire dans l'esprit des salariés la nécessité de s'adapter en permanence aux contraintes professionnelles. C'est un outil de flexibilisation du marché du travail. Combinée aux politiques libérales de restriction des dépenses publiques, elle a des effets dévastateurs.

Ainsi, en 2009, la loi dite « Formation professionnelle tout au long de la vie » organise une confusion dangereuse entre les formations initiale et continue; elle ne distingue pas les publics scolaires et celui de la formation continue. La confusion est également instaurée entre conseil en orientation et simple information, afin de développer les plateformes internet et la réponse en ligne au dépend de la rencontre physique d'un conseiller.

Désireux sans doute de rééditer le triomphe de Pôle emploi (c'est bel et bien la fusion de l'ANPE avec le réseau des ASSEDIC qui a permis la résorption du chômage en France), le gouvernement décide de résoudre les problèmes liés à l'orientation en instituant des « guichets uniques » de l'orientation. En novembre 2010, une loi crée un « label » pour ces lieux d'information et d'orientation. Son nom ? « Points d'Information-Orientation-Formation-Métier ». Est poète qui peut...

En réalité, la loi n'apporte aucune amélioration au fonctionnement de l'orientation, mais organise la concurrence entre des organismes spécialisés sur des publics différents. Pire encore, l'attribution d'un label permet à des structures privées de prendre la place des services publics, organisant la marchandisation d'une nouvelle partie du système de formation. Le Conseil National de la Formation Professionnelle Tout au Long de La Vie, sollicité sur cette question, a enregistré le refus des représentants des régions et de plusieurs organisations syndicales, CFDT et UNSA exceptées. Mais son avis n'est que consultatif...

L'Education nationale marginalisée

Qui aura le pouvoir de délivrer le précieux label aux différents organismes ? La labellisation se discutera dans les Comités Régionaux de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CREFP) où l'éducation nationale sera minoritaire. Les projets de convention liant les organismes participant au lieu unique d'information seront examinés par le CREFP, et validés ou non par le préfet. L'Etat y aura donc le dernier mot. Dans le Nord-Pas-de-Calais, l'installation du CREFP se fait à marche forcée, passant outre les observations critiques des organisations syndicales.

Quid des CIO, dans ce nouveau cadre ? Le recteur désignera ceux qui pourront être labellisés. A cette occasion, une tentative de réorganisation du réseau des CIO donne lieu à des fusions et des fermetures qui ne disent pas leur nom (lire ci-contre). Parfois les CIO sont contraints de déménager pour se rapprocher de cités des métiers, de missions locales ou maisons de l'emploi. Ils y perdent en visibilité et, souvent, les conditions matérielles d'accueil du public et de travail pour les collègues se dégradent. Lors du CTPA du 16 novembre dernier, la rectrice a

reconnu souhaiter le rapprochement des CIO des missions locales. En matière d'orientation, l'Education nationale passe la main. Le Délégué national à l'Information et à l'Orientation, le sinistre Jean-Robert Pitte, a confirmé qu'obligation sera faite aux services dépendant de l'Etat (les CIO) d'entrer dans les nouveaux pôles. Leur cahier des charges est inapproprié au métier de Conseiller d'orientation-psychologue (Copsy) et au statut de fonctionnaire public ? Qu'à cela ne tienne, répond Pitte, nous travaillons sur la réécriture du décret statutaire.

Deux philosophies de l'orientation

Compte tenu de la mobilisation des Copsy, la réécriture du statut a été repoussée. Mais il s'agit bien de placer les CIO sous une nouvelle direction et de transformer le métier en celui de « conseiller professionnel », escamotant la référence à la psychologie et à la déontologie du psychologue. Celle-ci, qui place l'intérêt du sujet élève avant toute autre considération est en effet, pour ce gouvernement, contradictoire avec la politique d'optimisation des flux d'élèves. Elle ne « colle » ni avec la recherche de « rentabilité » maximale des structures de formation, ni avec la docilité attendue des élèves en ce qui concerne leur orientation professionnelle. Le SNES-FSU défendra une politique d'orientation ambitieuse qui vise l'épanouissement des élèves, demande le renforcement du réseau des CIO, une politique de recrutement volontariste de Copsy, la résorption de la précarité et l'abandon de la loi de 2009. Le SNES appelle les collègues à faire voter en CA des motions pour soutenir le service d'orientation de l'éducation nationale et contre le transfert de cette mission de conseil en orientation aux équipes éducatives. Conseiller d'orientation-Psychologue c'est un métier ! Les COPSY seront de nouveau dans l'action ce 22 janvier.

Le CIO de La Madeleine a fermé ses portes en décembre

A qui le tour ?

PAR DIDIER PORTHAULT



La politique de déperissement du corps des conseillers d'orientation psychologues (Copsy) entre dans sa phase aigüe. Dans l'académie, les premiers centres d'information et d'orientation (CIO) ferment. Un tiers d'entre eux sont menacés à brève échéance.

Rappel des épisodes précédents : en août dernier, le Conseil Général du Nord, pour protester contre le désengagement de l'Etat, annonçait de manière fort inopportune la fin du financement (à travers la dévolution de locaux) des CIO dès le 1^{er} janvier 2011. Le rectorat n'en demandait pas tant.

Le 3 décembre, les Copsy du CIO de la Madeleine - dont le bail arrivait à échéance - ont appris que leur lieu de travail subissait un « déménagement-fusion » avec le CIO « après Bac » de Lille. Sans avoir reçu aucun ordre écrit, les personnels ont dû vider les lieux le 16 décembre ; leurs collègues du CIO « après Bac » sont obligés de pousser les murs pour faire de la place... avant que tous ne déménagent à nouveau vers le lycée Gaston Berger fin juin 2011 ! Après un an de réflexion et malgré les alertes lancées par les élus du personnel dès l'annonce du non renouvellement du bail, le rectorat n'offre pour solution qu'une fusion qui ne satisfait personne. Mme Philippe a refusé d'étudier sérieusement une proposition alternative, formulée par le conseil général, de relogement dans un collège à proximité des

anciens locaux. Les usagers et les personnels feront donc les frais de la politique de restructuration menée par Madame le Recteur qui applique ainsi les consignes du ministère.

Dégâts collatéraux de la décentralisation

Le refus des autorités académiques de nous associer à une recherche de solution face au désengagement financier du conseil général a conduit les élus du personnel à prendre leurs responsabilités. Nous avons plaidé pour les CIO devant les élus des collectivités locales et, grâce à la fermeté syndicale de la FSU lors du CDEN, le président du Conseil Général du Nord a précisé dans la presse qu'il souhaitait une reprise du financement des CIO par l'Etat mais aussi le maintien des 22 CIO du Nord. Le recteur Philippe lui a répondu qu'elle restructurerait comme bon lui semble. Et il lui semble bon de réduire le nombre de CIO dans l'académie en proportion de ceux abandonnés par le conseil général... Avec l'intersyndicale, le Snes demande au conseil général une position moins ambiguë, un moratoire sur son désengagement financier et l'association des élus du personnel à toute discussion avec le recteur. L'une comme l'autre ne sauraient se satisfaire d'un vague soutien verbal qui ne suffira pas à empêcher la disparition des CIO. Les organisations syndicales jugeront donc de la sincérité des uns et des autres sur la pratique. L'instrumentalisation du service public dans le conflit qui oppose l'Etat et les collectivités locales ne servira pas l'intérêt des usagers.

Forte mobilisation

Le 4 octobre dernier, une centaine de conseillers d'orientation psychologues, directeurs de CIO et personnels administratifs s'étaient mobilisés devant le Rectorat. C'est à nouveau une centaine de collègues, rejoints par des renforts venus de Paris, Créteil ou Amiens, qui ont manifesté le 8 décembre (1/3 des collègues de l'académie étaient présents à Lille). Il s'agissait bien sûr de protester contre les projets de fermeture de CIO mais aussi de montrer la mobilisation des Copsy contre le projet de décret portant sur la labellisation des lieux d'accueil uniques pour l'information et l'orientation (lire ci-contre). Lors de l'audience de l'intersyndicale, les personnels ont eu confirmation que le rectorat avait la volonté de réduire le nombre de CIO dans l'académie au cours des trois prochaines années, de 33 établissements à 20. La restructuration concernerait toute l'académie.

Le 15 décembre dans la soirée une trentaine de conseillers et directeurs de CIO ont occupé symboliquement le CIO de la Madeleine, deux jours avant la fermeture définitive des locaux, en solidarité avec leurs collègues et avec les usagers. Les usagers devront désormais perdre plus de temps dans les transports, les Copsy travailler dans des locaux plus petits et disposer de moins de temps pour leur travail dans les établissements scolaires. La fusion des CIO sera suivie du gel de postes de directeurs et de la perte de postes administratifs. Le non remplacement de 5 copsy sur 6 départs en retraite provoque déjà une pénurie si rapide en personnels titulaires que les suppressions de postes en deviennent superflues. Au final, une dégradation très nette de la qualité du service rendu au public. Le rectorat, qui ne manque pas d'humour, parle de « meilleure visibilité » et vante les attraits de ces « nouveaux » CIO, exilés du centre vers la périphérie de Lille, dans l'arrière cour d'un lycée, sans même avertir les usagers du changement d'adresse. Il ne reste plus qu'à couper le chauffage, et l'affluence sera assurée.

Retraites : revenir sur cette « réforme », et bloquer la suivante...

PAR KARINE VAN WYNENDAELE

Malgré des mobilisations exceptionnelles à l'automne, le gouvernement passe en force et impose une réforme qui dégrade davantage encore nos perspectives de retraite. Mais déjà, les architectes de la capitalisation envisagent d'autres systèmes...

Recul de l'âge de départ : pour tous ceux qui sont nés à partir du 1^{er} juillet 1951, le recul de l'âge de départ est mis en place progressivement pour atteindre 62 ans en 2018.

Année de naissance	Âge d'ouverture des droits
1 ^{er} juillet à 31 décembre 1951	60 ans et 4 mois
1952	60 ans et 8 mois
1953	61 ans
1954	61 ans et 4 mois
1955	61 ans et 8 mois
1956 et suivantes	62 ans

Recul de l'âge de fin de décote dans les mêmes proportions pour atteindre 67 ans en 2018.

Cette réforme poursuit celle de Fillon de 2003 et continue à programmer la baisse de nos pensions.

Les sirènes de 2012 : Face à l'intransigeance du gouvernement, certains se sont mis à espérer dans les promesses du Parti Socialiste assurant qu'il rétablirait le droit de départ à 60 ans. Au delà du fait que les promesses électorales n'engagent que ceux qui les croient, cela s'accompagne, dans le programme de ce parti, d'un nouvel allongement de la durée de cotisation ! Quel enseignant ou CPE a commencé assez tôt pour cotiser au delà des 41 ans ½ programmés actuellement ? Lequel d'entre nous sera capable de cotiser 42 ou 43 ans ? Dans de telles conditions, personne ne serait en mesure de profiter de son droit à partir. **Le droit de partir à 60 ans encore plus pauvre qu'avec la loi Fillon ne constitue pas une reconquête sociale !**

Fin de carrière à la dérive. Les députés ont ajouté à la loi la suppression de la CPA (cessation progressive d'activité) ; pour les enseignants, elle s'applique dès maintenant puisqu'il n'est plus possible d'effectuer une demande.

Mère de 3 enfants : sauve qui peut ! Nombreuses sont celles qui ont décidé de partir au 30 juin 2011 et viennent donc de déposer leur demande pour échapper au nouveau mode de calcul nettement plus défavorable. Pour celles qui sont restées, le calcul se fera désormais comme pour les autres fonctionnaires nés la même année (durée de cotisation accrue et décote). Dans les mois qui viennent, il est encore possible de renoncer à partir même si la demande a été déposée.

Modification du jour de départ : il n'y a pas de petites économies ! Jusqu'à présent, les départs en retraite se faisaient le 1^{er} ou 2 du mois et le fonctionnaire percevait son salaire pour le mois entier (et sa retraite le mois suivant). Le ministère vient de changer les règles. Désormais, le salaire n'est plus payé que pour les jours effectués et la retraite n'est perçue que le mois suivant. Il faut donc partir le 30 ou 31 du mois choisi pour ne pas avoir de perte de revenu.



Nouveau danger à l'horizon 2013 ou 2018 : une retraite par point ou compte notionnel. La CFDT, certains économistes et représentants politiques annoncent dès maintenant leur volonté de remplacer notre système de retraite par un système par point, tel que l'ont mis en place les Suédois ou les Italiens. Ni plus clair ni plus transparent, ces systèmes accroissent les inégalités et réduisent les éléments de solidarité (prise en compte du chômage, des enfants...). **Ils prétendent fixer définitivement un taux de cotisation (à la grande satisfaction du patronat) et donc, pour équilibrer le système, condamnent le montant des pensions à une lente érosion menant tout droit au développement de la capitalisation.** Et que devient le calcul de nos retraites sur l'indice des 6 derniers mois dans un tel système ?

La question des retraites sera donc encore au cœur des débats publics au cours des années à venir et le SNES et la FSU prendront toute leur place pour continuer à défendre d'autres choix possibles pour nos retraites. **Le combat continue !**

Une politique de courte vue

Des précaires toujours plus précaires

PAR ALICE ACHILLE ET KARINE GALAND

Depuis septembre, le rectorat de Lille poursuit sa politique de recours à la précarité, en dégradant constamment les conditions d'exercice des non-titulaires.

Nombre d'entre eux, pourtant contractuels en 2009-2010, n'ont été recrutés que pour des vacances (moins de 200 heures) ou avec des contrats s'arrêtant aux vacances de Toussaint; bon moyen pour le Rectorat de ne pas leur payer les vacances! Au nom de l'optimisation des moyens, la continuité pédagogique est souvent bafouée. Et les contrats ne sont bien évidemment pas tous des temps pleins. Des vacances de 6 heures par semaine (obligeant à 3 à 4 déplacements hebdomadaires), sont parfois reconduites plusieurs années dans le même établissement. Un choix cornélien s'impose aux personnels précaires: refuser une vacation au risque d'être rayé des listings du rectorat ou accepter ces heures qui leur coûtent plus cher qu'elles ne leur rapportent, voire leur font manquer une proposition ultérieure plus acceptable. Un petit point de comparaison: pour un non-titulaire, un service de treize heures par semaine correspond à un équivalent chômage, soit moins que le SMIC (1365 euros bruts par mois). Rappelons aussi que les vacataires doivent réclamer au rectorat l'ISOE, indemnité liée au suivi des élèves (cf note adressée aux recteurs le 24 septembre 2008 par le ministre Darcos).

CDI dans la fonction publique: un mirage

Dans la Fonction publique, le CDI de droit public s'obtient après 6 ans de CDD sans interruption. Le CDI n'est pas un statut miraculeux, il n'est pas une garantie d'emploi car le rectorat peut mettre fin à un CDI et les CDIés sont utilisés comme « bouche trou » affectés au mieux mi-juillet; pourtant l'Etat « chipote » pour attribuer le moins possible de CDI: décompte au jour près (6x365 jours sont exigés), prise en compte partielle des congés (seule la période du 1^{er} juillet au 15 octobre est retenue pour le décompte du non-emploi des CDD) et interruptions excessives de contrat aux moments les plus opportuns (ex: 5 ans et 10 mois)... Cerise sur le gâteau pour les postulants au CDI: la survenue d'une inspection désastreuse alors que jusque là tout allait bien! Le rectorat oublierait-il que le premier rôle de



l'inspection, en particulier pour des personnels n'ayant pas bénéficié de formation, est le conseil avant d'être un instrument de sanction? Les non-titulaires doivent aussi bénéficier d'un suivi personnalisé (priorité pour des stages PAF, tutorat...). Afin de veiller au respect de ses droits, chaque non-titulaire doit demander au rectorat le recensement de ses états de services et conserver des copies de contrats pour ne pas dépendre uniquement des récapitulatifs informatiques de l'administration.

L'avenir pour les non-titulaires risque encore de s'assombrir quand on sait que le ministre de l'Education nationale préconise l'augmentation du nombre des heures supplémentaires à assurer par les titulaires et a félicité l'académie d'Orléans-Tours pour avoir eu recours à 146 retraités pour divers stages et remplacements. De son côté, si notre académie prépare la fusion de plusieurs zones de remplacement, c'est en partie que cette flexibilité accrue des TZR lui permettra de recruter moins de non-titulaires! (lire p.11 et signer la pétition contre ce projet)

Les revendications du SNES

Alors que les gouvernements successifs ont préféré pour les non-titulaires de la Fonction publique le CDI à l'examen professionnel et la restriction des possibilités de titularisation, le

SNES réclame un plan de titularisation rapide, prenant en compte l'ancienneté des personnels, l'augmentation du nombre de postes aux concours et le retour à des concours adaptés à la situation de personnels en activité. Le SNES réclame également le droit à la formation: si dans notre académie, les non-titulaires peuvent participer aux stages PAF, ils sont écartés du congé formation sous prétexte de la précarité de leur statut. Il réclame aussi la revalorisation de la vacation qui n'a pas évolué depuis plusieurs années; la rémunération des non-titulaires doit également être revue à la hausse en fonction de l'ancienneté et de la qualification. La prise en compte du cumul doit se substituer à la continuité des services pour l'obtention du CDI.

L'action s'impose à l'heure où le secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique, George Tron, qui prétend non sans cynisme qu'être non-titulaire est un choix, maintient qu'il n'y aura pas de nouveau plan de titularisation. Dans le cadre de la défense des postes et des emplois, une action nationale spécifique non-titulaires est organisée le 20 janvier 2011 (voir site). Le SNES de Lille a obtenu une audience au rectorat concernant la gestion des non-titulaires de l'académie, il devrait être reçu courant janvier. Nous invitons les collègues non-titulaires et les S1 à nous faire remonter les problèmes rencontrés.

Passage d'échelon, liste d'aptitude, hors classe...

Dans les arcanes de la carrière

PAR MICHAËL COLIN

En ces temps de dégradation salariale, le changement d'échelon ou le passage à la hors classe représentent des enjeux majeurs pour chacun d'entre nous (sans qu'il soit acceptable pour autant qu'il revienne à la carrière de compenser la perte de pouvoir d'achat). En conséquence, les notes pédagogiques et administratives dont ils dépendent pour une part prennent une importance considérable.

Où, force est de constater qu'à ce sujet, tous les collègues ne sont pas égaux, notamment face au nombre d'inspections : des retards, plus fréquents dans certaines disciplines, ou dans les zones géographiques éloignées de Lille, génèrent des inégalités difficiles à rattraper et entraînent pour certains collègues une progression de carrière ralentie, se faisant essentiellement à l'ancienneté quand les autres passent au choix (environ 50% des collègues) ou au grand choix (environ 30% des collègues). A l'arrivée, pour un certifié ou un CPE⁽¹⁾, la différence salariale peut s'élever à plus de 65 000 euros sur 28 ans de carrière, notamment du fait du barème imposé dans l'académie de Lille pour l'accès à la hors classe, qui exclut d'emblée tous ceux dont l'avancement pour les 2 derniers échelons s'est fait à l'ancienneté ! Et l'allongement de la durée de cotisation pour la retraite va encore davantage creuser le fossé entre des personnels exerçant pourtant les mêmes métiers.

Les élus des personnels (commissaires paritaires à réélire le 20 octobre 2011) interviennent en CAPA (commissions paritaires académiques) pour notifier aux corps d'inspection les retards qu'ils ont constatés par l'étude des données sur l'ensemble d'un corps, notamment lorsque des collègues postulent pour la liste d'aptitude, lorsqu'ils « ratent » le passage d'échelon suite à des notes insuffisantes ou lorsqu'ils pourraient accéder à la hors classe. Nos interventions depuis des années ont permis d'obtenir des améliorations (rééquilibrage hommes/femmes, entre disciplines, inspection pour les personnels en

« rang utile » pour la hors classe et « oubliés » par leurs IPR), mais cela ne suffit pas et il est nécessaire que les collègues eux-mêmes rappellent à leur inspecteur qu'ils n'ont pas été inspectés depuis longtemps, car une absence d'inspection peut se révéler une sanction plus préjudiciable (sur le plan financier) qu'une mauvaise inspection.

Les chefs d'établissement jouent eux aussi un rôle non négligeable de par leur notation, mais aussi et surtout par les avis qu'ils donnent à l'occasion du passage à la hors-classe. La campagne 2011 va d'ailleurs commencer et ces avis, avec ceux de l'inspection, comptent pour un tiers du barème (il faut être au 7^{ème} échelon au 31 décembre 2010 pour être promouvable). Nous avons demandé à plusieurs reprises à ce que, à la manière de la procédure suivie pour la note administrative, le chef d'établissement fasse signer ses avis, afin qu'il puisse y avoir échange entre celui-ci et le collègue concerné (ou à défaut information de ce dernier), mais le rectorat continue à refuser d'en faire une obligation. Cependant, dans la circulaire à venir, il devrait inciter encore davantage les chefs d'établissements à communiquer les avis aux collègues concernés.

Courageux, mais pas téméraires

Il est pour nous essentiel que chacun puisse accéder à la hors-classe avant de partir à la retraite et en bénéficier dans sa pension (c'est ainsi que la hors-classe avait été pensée lors de sa création en 1989). Parce que le contingent de promotions est limité et parce que, financièrement, cela n'a pas ou peu d'impact sur la rémunération pour les échelons inférieurs au 10^{ème}, nos interventions visent essentiellement à tenter de promouvoir les collègues au 11^{ème} échelon, et notamment ceux qui ont plus de 3 ans d'ancienneté dans le 11^{ème} échelon. Notre travail est facilité par la présence d'avis positifs : un collègue au 11^{ème} échelon n'ayant pas « exceptionnel » chez les certifiés/CPE, ou « très favorable » chez les agrégés, aura plus de difficulté pour accéder à la hors classe. Si le chef d'établissement est limité à 20% des promouvables pour l'avis « très favorable » chez les

agrégés, il n'y a en revanche pas de quota pour les certifiés/CPE. C'est pourquoi il est essentiel que les collègues fassent la démarche d'aller voir le chef d'établissement pour connaître l'avis attribué et sa justification. Les S1 peuvent aussi rappeler au chef d'établissement que les avis se donnent sur l'ensemble de la carrière et pas uniquement sur l'année qui vient de s'écouler. Trop d'avis ne sont pas en adéquation avec les appréciations associées ni même parfois avec la notation administrative : courageux, mais pas téméraires, nos chefs parviennent plus facilement à mettre un avis défavorable ou « assez bien » pour un avis hors classe bien caché sur I-prof - condamnant ainsi toute chance de promotion -, que de se risquer à une note administrative décevante pour un collègue qui aura à la signer et sait pouvoir la contester.

Nécessaire vigilance

Il ne faut pas hésiter non plus à rappeler aux IPR l'importance de leur avis lorsqu'ils viennent vous inspecter. Certaines disciplines sont sous-dotées en passage à la hors classe par rapport aux effectifs qu'elles représentent et ceci est imputable aux avis de l'inspection et aux notes pédagogiques parfois trop faibles dans une discipline donnée.

Ces avis seront mis sur I-prof peu de temps avant les CAPA ; nous mettrons sur le site académique une information dès leur mise en ligne. Jusqu'à la CAPA, les chefs d'établissement ou les IPR ont la possibilité de modifier leur avis en envoyant un courrier au recteur. Il faut saisir cette opportunité si vous considérez que vous avez été injustement traité.

C'est donc à chacun d'entre nous de surveiller de près ces procédures afin de ne pas être pénalisé dans notre carrière. Il n'y a aucune honte à se préoccuper de sa carrière, de même que nous avons toute légitimité à vouloir récupérer un pouvoir d'achat qui ne cesse de diminuer, en revendiquant une hausse générale de nos salaires (lire à ce sujet l'édito).

⁽¹⁾ Les COPSYS pourtant recrutés à bac +5, sont scandaleusement écartés de la hors-classe.

TZR : comment limiter les affectations hors zone ?

En fusionnant les zones, pardi !

PAR MICHAËL COLIN

Après la liquidation de la formation des stagiaires, la volonté du rectorat de réduire de quatorze à six le nombre des zones de remplacement fait figure de nouvelle provocation. Pour des TZR déjà malmenés et méprisés, c'est la garantie d'une dégradation accélérée des conditions d'exercice du métier. Mais contre la flexibilité, contre les atteintes au statut, dans les salles des profs, la colère gronde...

Le Snès ne cesse de rappeler que le nombre de TZR est insuffisant dans plusieurs disciplines, et demande chaque année un groupe de travail sur le calibrage des zones de remplacement (ZR), systématiquement refusé. Le rectorat a visiblement décidé de jouer une autre carte, en tentant de fusionner les ZR. Sous l'émouvant prétexte de pouvoir mieux couvrir les besoins en remplacement sur toute l'académie.

Demandez le programme !

Le rectorat propose donc un redécoupage en 6 zones. Il ne touche pas au calibrage mais agglomère les zones, avec le nombre de TZR affectés. Au programme des réjouissances :

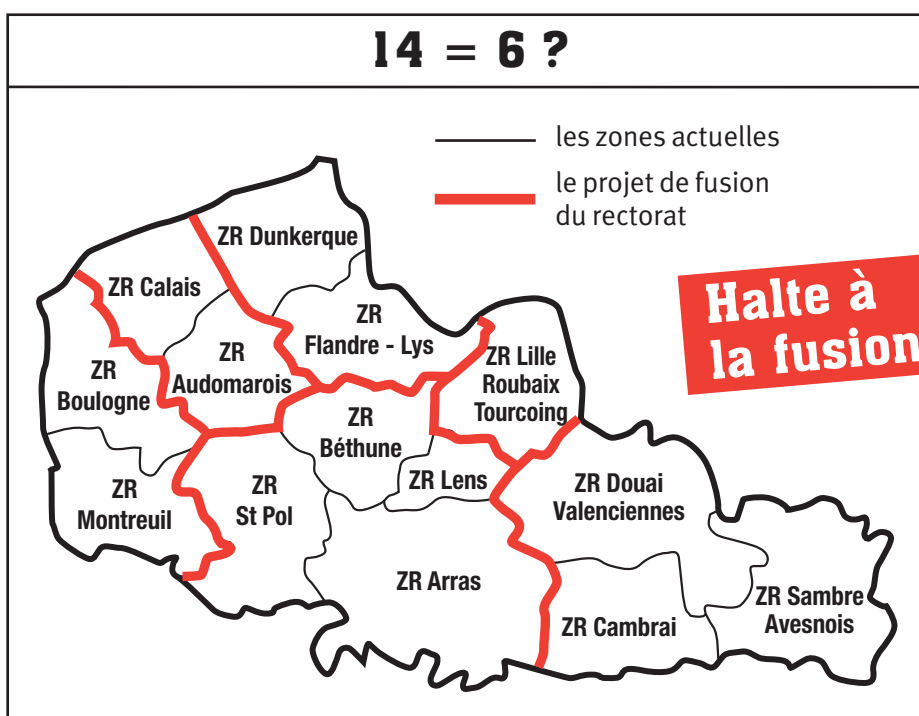
- Zone Saint Pol (9 TZR) + Arras (83) + Béthune (276) + Lens (307), soit 675 TZR sur la zone limitrophe de toutes les zones. Voici à nouveau réinventé le Titulaire Académique, celui pour qui la région, de Dunkerque à Maubeuge, n'a pas de secret.
- Zone Calais (90) + Saint-Omer (99), soit 189 TZR.
- Zone Dunkerque (100) + Flandre Lys (72), soit 172 TZR.
- Zone Lille - Roubaix - Tourcoing, 385 TZR.
- Zone Douai-Valenciennes (354) + Maubeuge (83) + Cambrai (51), soit 488 TZR
- Zone Boulogne + Montreuil, 83 TZR

Argument unique du rectorat : 180 TZR sont « inoccupés ». Rappelons d'emblée, à toutes fins utiles, que « sans suppléance » ne signifie pas « inoccupé ». Par ailleurs, la recherche d'un taux de remplacement de 100% confine à l'absurde : pour pouvoir effectuer une suppléance de courte ou moyenne durée, il est nécessaire que le TZR soit... non affecté, sinon comment serait-il disponible ? En réalité, c'est l'insuffisante flexibilité des TZR que le rectorat veut battre en brèche : il enrage de ne pouvoir affecter un enseignant « que » sur sa zone et les zones limitrophes – quand bien même cela peut représenter plusieurs heures de déplacements quotidiens.

Pour essayer de faire passer la pilule aux TZR, le rectorat va leur faire miroiter la possibilité de muter plus facilement en accordant exceptionnellement la superbe bonification de 100 points (en plus de la bonification de 40 points par an plafonnée à 120 points). C'est à nouveau un leurre pour les collègues : avec des suppressions de postes en cascade, les postes fixes seront encore plus « chers » pour la rentrée prochaine. Pour « muter », les collègues ont d'abord besoin qu'il y ait des postes !

Cette mesure, si elle était entérinée, aurait de graves conséquences, en sus de celles déjà citées. Côté élèves, bien sûr, car comment peut-on penser qu'un temps de déplacement qui explose n'érode pas la qualité de l'enseignement ? Celle-ci, il est vrai, ne peut guère être appréhendée par un taux et figurer sur un graphique. Mais également côté personnels. Avec le redécoupage, les 180 méchants collègues « inoccupés » pourront être affectés beaucoup plus loin – ce que le rectorat reconnaît tacitement. Des contractuels et des vacataires resteront donc sur le carreau, sans pour autant que les postes nécessaires pour résorber la précarité soient ouverts. Et dans le cas des remplacements à l'année, il n'y aura, pour des déplacements s'étendant potentiellement à l'ensemble de l'académie, aucune compensation financière puisque le rectorat de Lille refuse de payer les frais de déplacement. Mais, comme le dit l'administration, ce n'est que « momentanément dans la carrière »...

Il est encore temps de faire avorter ce projet. Signez et faites signer la pétition inter-syndicale sur le site du SNES.



Colloque académique :**Quel collège aujourd'hui ?
Quel collège pour demain ?**

Depuis la rentrée, l'attention des médias dans le domaine de l'éducation se portait quasi exclusivement sur les difficultés des stagiaires 18H. Mais récemment, la question du collège est revenue sur le devant de la scène, après la publication du rapport annuel du Haut Conseil de l'Éducation, qui stigmatise -comme chaque année- le prétendu « maillon faible » du système éducatif. Jugeant le collège actuel générateur d'échec, il recommande le passage à « l'école du socle commun », où les chefs d'établissement auraient davantage de pouvoir, et les enseignants un temps de travail augmenté, avec un service polyvalent pour permettre le « rattrapage » des élèves « en difficulté ».

Dans le même temps, les principales organisations politiques profitaient de cette publication pour exposer leurs programmes éducatifs pour les échéances électorales de 2012.

Dans ce contexte, le Snes académique organisera un colloque consacré aux questions du collège fin mars / début avril (date précisée ultérieurement), afin d'aborder les conséquences de politiques éducatives menées depuis la fin des années 90 : suppressions de postes, dégradation des conditions d'exercice et alourdissement de la charge de travail, dénaturation de nos métiers, suppression de la carte scolaire, le tout en lien avec l'application de la loi Fillon de 2004 au collège (accompagnement, PPRE, socle commun et livret de compétences).

L'intervention d'un chercheur permettra d'approfondir la réflexion et de préciser les analyses et revendications du Snes en termes de contenus enseignés et de missions des personnels, tout en réaffirmant notre ambition de faire du collège un lieu de démocratisation dans l'accès aux savoirs.

STAGES SYNDICAUX

Certains stages ont lieu au S3, 209 rue nationale, Lille ; Pour les autres, les lieux seront précisés ultérieurement ; Tous se déroulent sur la journée (9h-17h). Autorisation à demander un mois à l'avance au rectorat (modèle sur le site). N'oubliez pas de vous inscrire auprès du S3..

Le lycée et la réforme (vendredi 4 février)
(report du stage annoncé dans le BA 279)

Élus en CA , 2^{ème} partie (lundi 7 février, date modifiée)
préparation de rentrée
Lieu : Snes, Lille.

Histoire du syndicalisme (mardi 12 avril)

Colloque sur l'avenir du syndicalisme (courant mai)

**Paritarisme : occupez vous de votre carrière...
et de celle des autres ?**
(vendredi 15 avril)

L'année scolaire est rythmée de réunions où élus des personnels (commissaires paritaires) et représentants de l'administration discutent de l'avancement plus ou moins rapide de votre carrière, de l'attribution de congés formation, arbitrent des désaccords autour de la notation administrative, etc.

On entend souvent à ce sujet en salle des profs des « oh, moi, je n'y comprends rien » ou des « ça va me servir à quelque chose d'être inspecté ? ». Les implications sont pourtant très importantes financièrement (plus de 65 000 euros sur toute une carrière) ou dans l'évolution de son métier.

Le SNES organise un stage pour vous aider à comprendre tout ce que vous avez toujours voulu savoir sans jamais oser le demander. Et peut-être qu'à votre tour, vous choisirez de vous investir dans la défense individuelle et collective en devenant commissaire paritaire ?

Lieu : Snes, Lille.

Construire un nouvel outil syndical

A chaque mouvement social, la question se pose du cadre syndical adéquat ; il est clair qu'actuellement le SNES ou la FSU seuls, aussi majoritaires soient-ils dans leur champ d'intervention, ne constituent pas une force suffisante pour prétendre emporter une victoire syndicale d'envergure au moins aussi importante que celle obtenue en 1989 (revalorisation des débuts de carrière, création de l'ISOE, mise en place contestée de la hors-classe...). Il est cependant tout aussi clair que l'unité syndicale, si elle doit être recherchée, ne peut s'imposer à n'importe quel prix. L'on ne peut se contenter en effet du plus petit dénominateur commun (le budget) en occultant les « questions qui fâchent » (dénaturation des métiers et missions, socle commun, réforme du lycée, du bac

pro, de la formation des stagiaires...).

Le congrès national du SNES en 2009, celui de la FSU en 2010 ont conclu à la nécessité de donner un nouvel essor au syndicalisme bénéficiant de la confiance des personnels en construisant un « nouvel outil » dont les formes restent à définir. De son côté, l'évolution de la législation sur la représentativité syndicale (nécessité d'obtenir au moins 10 % des voix aux élections professionnelles) entraîne des tentatives de recomposition syndicale (plus ou moins réussies selon qu'elles sont imposées ou non « d'en haut », sans l'assentiment des syndiqués).

Pour donner vie à nos mandats, la FSU a commencé par développer le travail en commun avec la CGT et Solidaires, syn-

dicats alliés traditionnels de nos luttes, partageant l'essentiel de nos valeurs et de nos objectifs, porteurs de solutions alternatives semblables aux nôtres sur la plupart des sujets catégoriels ou, plus larges, de société.

Il nous faut maintenant passer à l'étape suivante en poursuivant le travail entrepris ces derniers mois sur l'élaboration de plateformes revendicatives communes ayant pour but de réussir la transformation sociale correspondant à nos aspirations.

Ce travail, c'est avec l'accord et la participation de l'ensemble des syndiqués qu'il doit se mener. **Les réunions d'avril et mai (cf. ci-dessus) en seront une première étape.**

Karine Boulonne